

Les Canadiens ne s'opposent pas à ce que les travailleurs du rail soient traités équitablement. Ce à quoi ils s'opposent, ce sont les contemps qu'on leur a imposés à cause du fonctionnement de notre réseau national de transport. Je suis convaincu que la convocation du Parlement en vue de l'adoption d'une loi ordonnant le retour au travail et ne prévoyant que le minimum que réclamaient les travailleurs alors qu'ils rédigeaient leurs demandes il y a peut-être 18 mois n'est pas matière à se réjouir.

Si le Parlement veut se montrer juste envers le public canadien, j'estime qu'il acceptera la responsabilité de renvoyer ces gens au travail selon les termes que nous proposons au sujet des salaires, en plus d'une garantie que leur niveau de vie sera maintenu jusqu'à la fin de 1974. La seule façon d'y parvenir consiste à insérer une clause d'indexation fondée sur le coût de la vie. Je consens à proposer pareil amendement.

Nous avons, dans ma région, au cours des dix ou quinze dernières années, perdu 1,000 de nos 2,500 employés du rail et la question de l'ancienneté y prend beaucoup d'importance. Ces hommes veulent qu'on leur assure un emploi. Ce n'est pas là une question qu'on devrait trancher au moyen de la médiation ou de l'arbitrage et nous devrions résoudre le problème.

Je suis prêt à affirmer que ne serait-ce que pour des raisons humanitaires, il devrait y avoir deux hommes dans le fourgon de queue.

**Une voix:** Voyons donc!

**M. Peters:** Je suppose que le député n'est pas d'accord, mais je me souviens du temps où les trains ne comprenaient que 40 ou 50 wagons, alors qu'aujourd'hui ils peuvent en compter jusqu'à 80 ou 90. Ces trains sont mus par jusqu'à quatre locomotives et ils comptent à leur bord un mécanicien, probablement un chauffeur et un serre-frein de tête. Il y a un homme dans le fourgon de queue. Les compagnies de chemins de fer veulent maintenant se débarrasser d'un autre homme sur chacun de ces trains. A mon avis, il devrait y avoir, pour des raisons humanitaires, deux hommes dans le fourgon de queue, car celui qui est installé un mille en arrière dans ce fourgon doit y rester pendant sept ou huit heures.

**Une voix:** Qu'on lui donne un magnétophone.

**M. Peters:** Monsieur le président, j'espère que les employés des chemins de fer entendent ces remarques et se rendent compte quel réconfort ils obtiendront dans leur solitude des membres du parti conservateur qui estiment probablement à l'heure actuelle qu'il y a trop de gens dans le fourgon de queue. A mon avis, ils ne tiennent pas compte du facteur de sécurité. Ils ne peuvent rien proposer de mieux que de donner un magnétophone à l'homme qui est dans le fourgon de queue.

**Une voix:** Réglons la grève.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Sortez du fourgon de queue.

**M. Peters:** Ces hommes seuls dans le fourgon de queue seront très peu réconfortés par un magnétophone. Un député a proposé que nous réglions cette grève à tout prix. Il me fait penser à Chamberlain qui avait déclaré: «La paix à tout prix.» Le député veut la paix à tout prix à ce moment-ci pour qu'il puisse rentrer chez lui, mais je suis d'avis que le problème est beaucoup trop important. Le Parlement ne devrait pas dresser certains citoyens du

#### *Exploitation des chemins de fer—Loi*

Canada contre les travailleurs de cette industrie. Non seulement nous devons être justes, mais nous devons donner l'apparence de la justice. En fait, nous devons être plus que justes.

Il nous incombe de résoudre les problèmes auxquels font face les cheminots et l'un d'eux est la question de l'ancienneté et l'autre se rattache au nombre d'hommes dans chaque équipe de train. Un grand nombre d'employés sédentaires ont perdu leur emploi parce qu'on n'a pas rempli les postes vacants. Dans ma région, je dirais que la proportion serait de quatre sur cinq et je suis certain qu'il en est ainsi dans beaucoup d'autres régions rurales du Canada. Je pense que cette réduction des équipes résultant de la réduction des effectifs a atteint un point où la sécurité devient un élément important, surtout si l'on compte faire d'autres réductions dans la région. Les députés devraient être mieux renseignés avant de prendre des décisions concernant la réduction des effectifs des chemins de fer. Le moment n'est pas venu de prendre une telle décision.

Le gouvernement n'a pas soumis à l'étude du Parlement le rapport annuel du CN. A mon avis, aussi longtemps que le ministre des Finances ne se réveillera pas, qu'il ne nommera pas de nouveaux vérificateurs et qu'il ne présentera pas un bilan vérifié devant le Parlement, nous ne parviendrons pas à discuter de ces problèmes. Une telle étude aurait pu être utile aux compagnies et aux travailleurs dans les circonstances actuelles. Je ne trouverai pas cette mesure satisfaisante jusqu'à ce que nous fournissions aux employés la garantie que leur situation ne sera pas pire en 1974 qu'après l'adoption du présent bill. Nous aurons imposé une convention par la loi et nous aurons retiré à ces travailleurs leur faculté de négociation ouvrière. Tout règlement moins satisfaisant que celui que je propose constituerait un manquement à notre devoir envers les commettants de toutes les régions du Canada que nous représentons.

(L'article 2 est adopté.)

(L'article 3 est adopté.)

Sur l'article 4—*Les services ferroviaires doivent reprendre*

**M. MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, je veux parler brièvement de l'article 4 car il intéresse précisément les représentants des deux provinces insulaires de la côte est du Canada.

J'ai été extrêmement satisfait d'entendre le premier ministre, dans son discours à la nation au début de la semaine, parler précisément des très graves problèmes de transport à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve. Je l'ai été un peu moins lorsque le ministre du Travail n'y a pas fait allusion dans l'introduction de son discours lors du débat d'hier.

Plus tôt, aujourd'hui, un de mes collègues de l'Île-du-Prince-Édouard a demandé au ministre des Transports, qui, malheureusement, n'est pas ici ce soir, si nous arrivions maintenant à la fin de ces grèves désastreuses et des répercussions précises qu'elles avaient dans ces provinces insulaires. Au cours de mon mandat au Parlement, qui n'a pas été si long, nous avons à deux reprises subi les effets sérieux d'une dislocation attribuable à une grève déclenchée par des travailleurs assurant des services de transport essentiels à destination et en provenance de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.